

PUBLICITE PREALABLE POUR UN FOOD TRUCK OU STAND DE RESTAURATION/BOISSON A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA PLACE TONTY DE GRAAFF / FÊTE DE QUARTIER

SAMEDI 5 AVRIL 2025 - 12H30-18H - PLACE TONY DE GRAAFF

La ville de Meudon organise une fête de quartier à l'occasion de l'inauguration de la place Tony de Graaff à Meudon, le samedi 5 avril 2025 de 12h30 à 18h.

Nous recherchons un food truck ou stand de restauration proposant du salé + sucré + boissons

// Informations pratiques

Date de fin de remise : 10/03/2025

Jours et horaires :

La manifestation a lieu le samedi 5 avril 2025 de 12h30 à 18h place Tony de Graaff.

Le food-truck/stand de restauration devra être autonome en électricité et proposer une offre de restauration salé + sucré ainsi que des boissons chaudes et froides.

Une redevance de 12,50 € sera perçue par la Ville pour l'occupation de l'espace public conformément à la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2024 N°86/2024 – Revalorisation des tarifs des droits d'occupation du domaine public.

Contact

Contactez par mail audrey.bagot@mairie-meudon.fr

// Process de candidature

Pour candidater à cette offre, merci de compléter les informations ci-après accompagnées de l'ensemble des pièces jointes :

- Ce formulaire complété
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois
- Carte de commerçant ambulant à jour
- Attestation d'assurance de responsabilité civile ou professionnelle à jour
- Attestation de formation en matière d'hygiène alimentaire
- RIB
- Copie de la carte grise du camion si Food truck
- **Carte des produits vendus avec les tarifs**

- Copie de la carte d'identité de la personne physique par laquelle ou par l'intermédiaire de laquelle l'emplacement est demandé ainsi que du permis de conduire

Nom :

Prénom :

Société :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Numéro de RCS :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Liste des équipements nécessitant un branchement + puissance :

Ce dossier et les pièces jointes sont à renvoyer par mail en pdf à audrey.bagot@mairie-meudon.fr avant le 10 mars 2025.

Tout dossier non complet ou arrivé après la date ne pourra être pris en compte.